

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 21/04/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110412-51946-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du mardi 12 avril 2011

**MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA
CONSERVATION DU CHÂTEAU DE LA MADELEINE À CHEVREUSE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la conservation du château de la Madeleine à Chevreuse pour un montant d'opération de 70 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 20 article 2031 du budget départemental.